

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

Numéro de référence : 2008-0879
Demande : Nouvelle préparation commerciale
Produit : Générateur de chlore au sel Zodiac EZ
Numéro d'homologation : 29297
Matière active (m.a.) : Dispositif [ZZZ]
No de document de l'ARLA : 1736879

But de la demande

Cette demande vise l'homologation du nouveau générateur de chlore au sel Zodiac EZ (Zodiac EZ Salt Chlorine Generating Device) pour piscines résidentielles, qui produit du chlore par électrolyse du chlorure de sodium dissous (NaCl).

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise.

Évaluation sanitaire

Une évaluation sanitaire a été effectuée pour le générateur de chlore au sel Zodiac EZ. L'ARLA n'est pas en mesure de se prononcer sur les risques physiques associés à l'utilisation du dispositif lui-même, car une telle évaluation ne fait pas partie de la Direction de l'évaluation sanitaire. De façon générale, la portée de l'examen de tels dispositifs se limite à une évaluation quantitative ou qualitative de l'exposition aux matières actives. Le générateur de chlore au sel Zodiac EZ ne devrait pas entraîner une hausse de l'exposition aux matières actives pour les manipulateurs ou les nageurs par rapport aux niveaux d'exposition associés aux dispositifs déjà homologués. En conséquence, aucune donnée toxicologique n'est exigée à l'appui de la présente demande.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise, car l'exposition environnementale résultant de l'utilisation du dispositif est limitée si ce dernier est utilisé conformément au mode d'emploi.

Évaluation de la valeur

Le titulaire a soumis des données sur l'efficacité afin de confirmer la quantité maximale de chlore libre disponible générée quotidiennement par le générateur de chlore au sel Zodiac EZ. Pour le volume de bassin maximal (80 000 L) spécifié sur l'étiquette, la quantité maximale de chlore libre disponible produite quotidiennement (0,340 kg/jour) devrait générer une quantité de résidus de chlore comprise à l'intérieur de l'intervalle recommandé (1 à 3 ppm). L'utilisation du générateur de chlore au sel Zodiac EZ dans les piscines résidentielles est donc jugée acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements disponibles concernant le générateur de chlore au sel Zodiac EZ et a jugé que ceux-ci étaient suffisants pour appuyer l'homologation complète de ce dispositif.

Références

N° de l'ARLA	Référence
1560866	Efficacy studies. DACO 10.2.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.